



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°07

MARDI 14 DECEMBRE 2021

Réunion électronique

Présents : M. Sauveur CUCURULO, Président,
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire.

Participant : MM. Gille BELLISSENT, Anthony BILLARD, Rémi LECHEVALLIER, Joël LEPROVOST, Alain ROBERT

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, la Commission adopte le procès-verbal n° 06 du 18 novembre 2021.

1 - Dossiers examinés

1.1 - Arbitre de Ligue :

DESMET William, licence n° 2545261228, JAL.

Licencié à l'**U.S.C. OMNISPORTS DE SOURDEVAL**, club formateur, saison 2020/2021,
Demande de changement de club, le 29 novembre 2021, pour l'**U.S. GRANVILLAISE** pour changement de résidence.

- Vu les dispositions des articles 26,30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant le changement de résidence supérieur à 50 km,
- considérant la distance séparant le siège du club quitté du siège du club d'accueil, supérieure à 50 km,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,
- considérant le justificatif du nouveau domicile fourni,

La commission accorde le changement de club pour l'**U.S. GRANVILLAISE**, club qu'il couvre dès la saison 2021/2022.

Couvre son club formateur, l'**U.S.C. OMNISPORTS DE SOURDEVAL**, pour les saisons 2021/2022, 2022/2023 & 2023/2024.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



1.2 – Arbitre de district :

District du Calvados de Football

CHAUVIN Marc, licence n° 7383328338, District 3.

Licencié puis démissionnaire pour le C.A. LISIEUX F. PAYS D'AUGE, saison 2020/2021.

Demande de renouvellement, le 18 octobre 2021.

Vu la décision de la Commission Régionale d'Appel, procès-verbal n° 9 du 8 novembre 2021, la Commission prend connaissance et passe à l'ordre du jour.

District de l'Eure de Football

MELLETT Franck, licence n° 2320341027 – DISTRICT 2.

En provenance de la ligue des Hauts de France,

Licencié arbitre indépendant, saison 2021/2022.

Demande de licence arbitre indépendant, le 02 décembre 2021.

- Vu les dispositions des articles 26, 33 & 35 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant l'absence de justificatif du nouveau domicile fourni,

La commission sursoit à décision et place le dossier en attente de production du document manquant.

Prochaine réunion de la Commission : mardi 25 janvier 2022, siège de la L.F.N. à Lisieux.

Le Président,



Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,



Jean-Pierre GALLIOT

